

### III. ANNEXES SANITAIRES

#### Assainissement

##### Eaux usées

###### Les réseaux

Les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées sont gérés par la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre. Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration de Fontaine-les-Vervins. Les réseaux ont été conçus et mis en place pour fonctionner sur le mode dit des réseaux séparatifs à un savoir un réseau à la charge de la communauté de communes dédié à la collecte des eaux usées et un réseau à la charge de la commune dédié à la collecte des eaux pluviales. Toutefois, trop d'eaux pluviales provenant du domaine privé (toitures, cours, ...) et du domaine public (voiries, parcs, ...) sont raccordés aux réseaux eaux usées qui ne sont pas conçus pour cela et sont sujets rapidement à des insuffisances hydrauliques et à des débordements. Après une étude diagnostic, des travaux seront à programmer pour régulariser cette situation et maîtriser la collecte et le traitement des eaux usées avec un impact minimal sur le milieu naturel. Le transfert des eaux s'effectue essentiellement gravitairement mais aussi pas le biais de plusieurs postes de pompage dit encore postes de relèvement ou de refoulement.

###### Station d'épuration

Depuis le transfert de compétences en 2004, la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre a repris l'exploitation de la station d'épuration existante sur la commune de Fontaine-les-Vervins (au lieu-dit le Pont de Pierre), créée en 1970, dont la capacité est de 3.200 Equivalents Habitants traitant les eaux de Vervins et Fontaine-les-Vervins. Du fait que la station est exposée à des surcharges hydrauliques liés aux excès de raccordement d'eaux pluviales, du fait des insuffisances de capacité de traitement et du fait des processus épuratoires ne permettant pas le traitement de l'azote et du phosphore, cette station ne permettait pas d'assurer un niveau de traitement suffisamment ambitieux pour protéger et reconquérir la qualité du milieu naturel où s'effectue le rejet des eaux traités à savoir le Chertemps affluent du Vilpion puis de la Serre.

C'est pourquoi une nouvelle station d'épuration a été créé par la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre à proximité immédiate de l'ancienne maintenant démantelée. Elle a une capacité de 9.500 Equivalents Habitants (E.H.) pour traiter la pollution domestique à hauteur de 5.500 E.H. (y compris rejets écoles, hôpital, activités diverses, ...), la pollution industrielle de plusieurs activités raccordées à hauteur de 2.500 E.H. et finalement à hauteur de 1.500 E.H. la pollution issue des matières de vidange de fosses sceptiques ou fosses toutes eaux provenant des installations d'assainissement non collectif (encore appelé assainissement autonome ou individuel) existantes sur le territoire. Elle a été mise en service en juin 2009. Les boues issues du traitement sont déshydratées et chaulées et valorisées par épandage agricole.

##### Assainissement autonome individuel

Les hameaux de Vervins ainsi que la ferme du Long Pré ne sont pas équipés d'assainissement collectif.

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et le Code général des Collectivités Territoriales attribuent de nouvelles obligations aux communes et à leur groupement, notamment :

- la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif
- la délimitation des zones affectées par les écoulements en temps de pluie.

Le zonage d'assainissement propose, pour chaque zone, la filière d'assainissement la plus adaptée en fonction de son coût et de l'aptitude des sols. Parallèlement, les communes ou le groupement compétent doivent prendre en charge le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2005. Elles peuvent aussi prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif. Ce service est financé comme le service d'assainissement collectif par une redevance qui est mise à la charge des usagers.

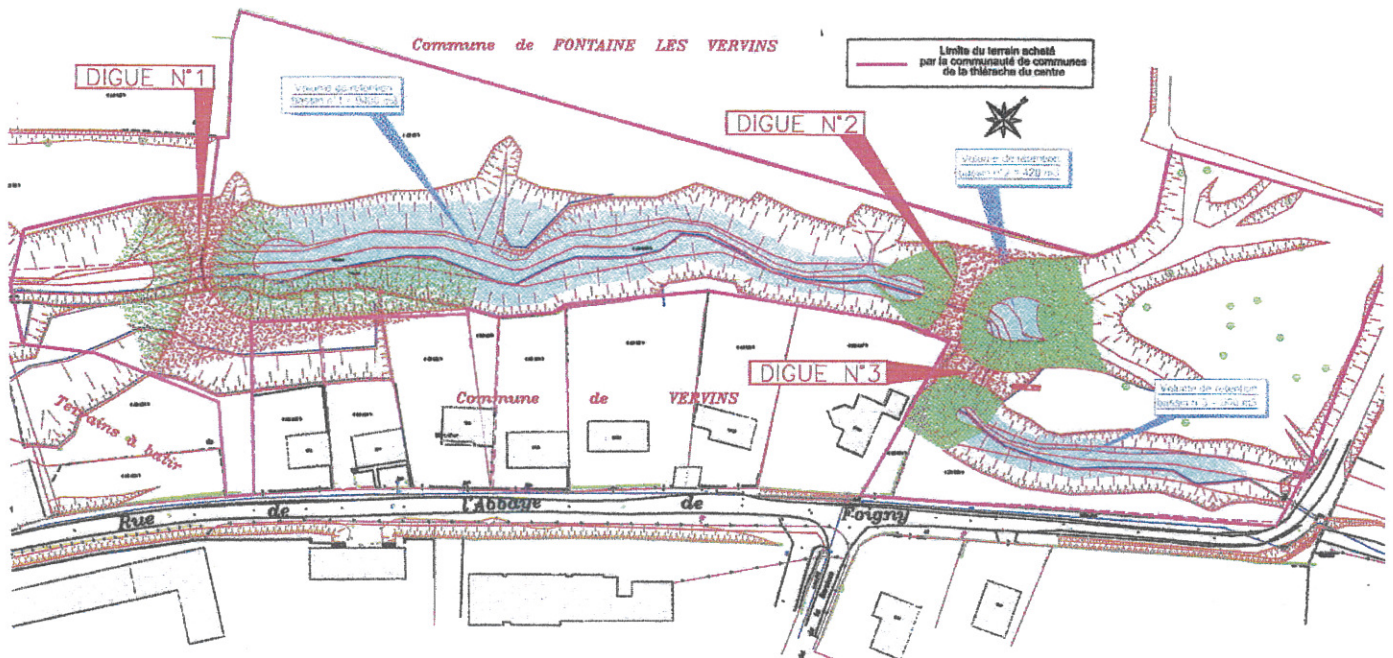
La Commune a fait réaliser en 1995 une étude de schéma directeur d'assainissement (le rapport de présentation est annexé au Plan Local d'Urbanisme).

Conformément aux obligations réglementaires, la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre a mis en place son service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) en 2004 suite à transfert de compétence. Elle a par ailleurs effectué en 2008 les contrôles diagnostic et de fonctionnement des installations présentes sur le territoire équipant toutes les habitations non raccordées et les secteurs non équipés par un réseau collectif.

## Eaux pluviales

Les eaux pluviales trouvent leur exutoire dans les cours d'eau qui traversent Vervins, à savoir le Chertemps et le Vilpion. Les thalwegs secs, comme le fossé de la Basse Suisse, jouent aussi un rôle important de drainage

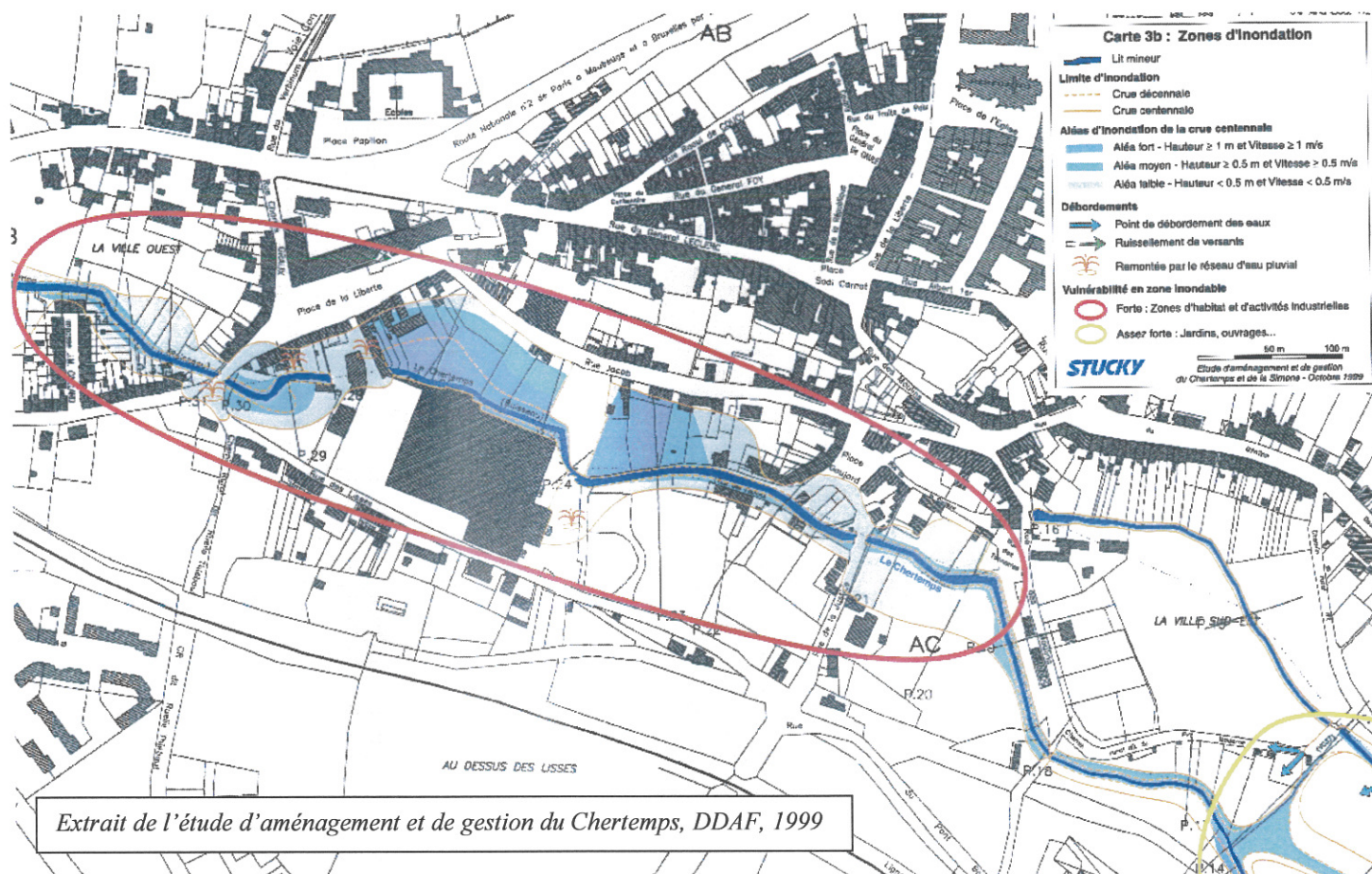
### La Basse Suisse



Le quartier de la Basse Suisse est fréquemment inondé. Au cours du premier semestre 2003, le réseau d'évacuation des eaux du fossé de la Basse Suisse a été redimensionné pour faciliter l'écoulement en aval. Plus en amont, dans le cadre de la création de la zone d'activités de la Briqueterie, des bassins de rétention des eaux pluviales ont été réalisés. Le volume de stockage est d'environ 10 700 m<sup>3</sup>.

## Le Chertemps

Le Chertemps est un affluent du Vilpion, il est partiellement canalisé à la traversée de Vervins. Lors de crues décennales, sont uniquement touchées des zones de jardins, des arrières de cour, le terrain de sport et des zones naturelles. Lors de crues centennales, de nombreuses maisons subissent des inondations ainsi que le parking de l'usine Givenchy.



## Le Vilpion

Un « Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents » a été créé en 2003 et a pour objectif la lutte contre les inondations pour un aménagement et une gestion efficace des cours d'eau.

Il est précisé qu'en date du 23 mai 2008 a été approuvé un plan de prévention du risque inondation qui concerne notamment ces deux rivières.

Suite à la réalisation d'une étude de schéma directeur, le Syndicat a adopté un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges et du lit du cours d'eau afin de contribuer à son bon état écologique.

## **Adduction d'eau potable**

Les installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable sont gérées par le Syndicat d'alimentation en eau potable de Vervins et Fontaine les Vervins. Ce dernier a délégué la gestion de l'exploitation de ces installations. Le délégataire actuel est Veolia eau. L'alimentation en eau potable est assurée :

- par le forage de La Bouteille, hameau de Foigny dans la vallée du Thon à 7 kilomètres de Vervins, captant la nappe captive des calcaires du Bathonien mise en service en 2012 équipé d'une installation de désinfection et de déferrisation assurant un besoin moyen de 880 m<sup>3</sup>/jour avec des pointes à 1.200 m<sup>3</sup>/jour.
- par une interconnexion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Origny-en-Thiérache.
- par l'achat d'eau (en secours exclusivement) au Syndicat du Nord de l'Aisne.
- une partie du réseau du hameau de la Denteuse est alimenté par la Société d'Aménagement Urbain et Rural.

Le Syndicat exploitait par ailleurs la source de la Fontaine des Prêtres sur laquelle les périmètres de protection réglementaire ont été mis en place mais qui n'est plus utilisé maintenant (maintien en secours).

Le plan d'ossature au 1/25 000ème, fourni par l'Agence du Nord de l'Aisne et annexé au PLU positionne les différentes installations mentionnées ci-dessus.